

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 60
 Présents : 44
 Pouvoirs : 14
 Votants : 53

Date de convocation et d'affichage :

13 octobre 2023

Numéro :

D20231019_193

Objet :

Prolongation du contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de 4 RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

L'an deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Romans, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER		x	JP. COURRIER
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	C. MONIER
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Jean-Paul	GRANDJEAN	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	I. DUBOIS
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Philippe	PAILLASSON	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	S. PERI
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	E. ESCRIVA
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI		x	E. ABRAM-PASSOT
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER	x		
	Martine	MOREL-PIRON		x	JM. GAUTHIER
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX	x		
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	L. LOREAU
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	D. FROMENTIN
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	F. MARECHAL
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT	x		

Secrétaire de séance élu : **Jean-Michel GAUTHIER**

Rapporteur : **Evelyne ESCRIVA**

Vu l'article L.1411-6 du CGCT,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation de service du lundi 9 octobre 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 octobre 2023,

Considérant qu'un contrat de délégation de service public sous forme d'un affermage, relative à la gestion de 4RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes a été établi entre Le Centre social Mosaïque d'une part (lot n°1) et SAS LLPE AURA NORD Léo Lagrange d'autre part (lot n°2) jusqu'au 31 décembre 2023,

Le contrat de délégation de service public a effectivement été scindé en deux lots :

- Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux
- Lot n°2 : Gestion de trois RAM (Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay), deux EAJE (Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy) et une micro-crèche à Mionnay

Le lot 1 a été confié au Centre social Mosaique en date du 05.03.2020 et le lot 2 à SAS LLPE AURA NORD Léo Lagrange le 25.10.2018.

1. Les circonstances imprévues

Dans le cadre de l'exécution de cette délégation de service public, un élément inconnu au moment de la signature de la convention s'est présenté ci-après :

La Communauté de communes de la Dombes a été destinataire d'un courrier de la Préfecture de l'Ain en date du 20 juin 2023 de la préfecture de l'Ain, lui demandant de bien vouloir passer une délégation de service public pour les structures présentes sur Châtillon-sur-Chalaronne gérées par l'association Tom Pouce (crèche, micro-crèche, RPE).

Afin d'être cohérent, la Communauté de Communes a arrêté les démarches en cours pour le renouvellement des contrats de DSP actuels et décidé de lancer une consultation globale de délégation de service public pour l'ensemble de ses structures liées à la petite enfance.

En effet, la procédure de délégation de service public nécessite du temps, la mobilisation des élus notamment présents dans les différentes commissions (CDSP et Action sociale) et une réflexion globale sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes. Une telle consultation engendre également des frais (publications légales, accompagnement par un AMO) et dans une optique de gestion des deniers publics, le lancement d'une seule consultation globale optimise les coûts évoqués ci-dessus.

Cette consultation globale permettrait une répartition en 4 lots, comme suit :

- Lot 1 : La structure micro-crèche et le RPE de Marlieux
- Lot 2 : La crèche et le RPE de Villars-les-Dombes
- Lot 3 : La crèche et le RPE de Saint-André-de-Corcy et la micro-crèche de Mionnay
- Lot 4 : La crèche, la micro-crèche et le RPE de Châtillon-sur-Chalaronne (« Crèche Tom Pouce », « Micro-crèche Brin d'Malice » et « RPE Tom Pouce »)

La Communauté de Communes souhaite donc prolonger l'actuelle Délégation de service public (lots 1 et 2).

La conclusion de cet avenant de prolongation est rendue nécessaire « par des circonstances imprévues qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir » (art R.3135-5 du code de la commande publique).

Les conditions d'exécution resteront inchangées pendant toute la durée de l'avenant.

2. Le montant de l'avenant

Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux

En l'espèce, le contrat initial avait été estimé à 813 000 euros pour la durée globale de la délégation de service public, il est finalement de 710 353 euros (d'avril 2020 au 31 décembre 2023).

La prolongation pour une durée de 8 mois entraîne donc une augmentation de 20,5% du montant initial (une estimation à hauteur de 145 677 euros des produits)

Lot n°2 : Gestion de trois RAM (Villars-les-Dombes, Saint-André-de-Corcy, Mionnay), deux EAJE (Villars-les-Dombes et Saint-André-de-Corcy) et une micro-crèche à Mionnay

En l'espèce, le contrat initial avait été estimé à 4 369 000 euros pour la durée globale de la délégation de service public, il est finalement de 5 045 133 euros (du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023).

La prolongation pour une durée de 8 mois entraîne donc une augmentation de 18,87% du montant initial (une estimation à hauteur de 952 172 euros des produits)

Vu les articles R.3135-3 et R.3135-5 du code de la commande publique disposant qu'il est possible de modifier en cours d'exécution le contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir, sous réserve que la modification envisagée ne soit pas supérieure à 50% du montant du contrat de concession initial,

Considérant la nécessité de lancer une consultation intégrant les équipements de la petite enfance de Châtillon-sur-Chalaronne,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la prolongation du contrat de délégation de service pour la gestion de 4 RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes d'une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2024,
- D'approuver les termes de l'avenant n°2 pour le Centre social Mosaïque et de l'avenant n°3 pour la SAS LLPE AURA NORD, Léo Lagrange, de prolongation pour les lots 1 et 2, ci-annexés à la délégation de service public susmentionnée et d'autoriser Madame La Présidente à les signer.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 53 voix pour et 5 abstentions :

- **D'approuver** la prolongation du contrat de délégation de service pour la gestion de 4 RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes d'une durée de 8 mois, soit jusqu'au 31 août 2024,
- **D'approuver** les termes de l'avenant n°2 pour le Centre social Mosaïque et de l'avenant n°3 pour la SAS LLPE AURA NORD, Léo Lagrange, de prolongation pour les lots 1 et 2, ci-annexés à la délégation de service public susmentionnée et d'autoriser Madame La Présidente à les signer.

Ainsi fait et délibéré, le 19 octobre 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**EXE10****AVENANT N° 2¹****A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

Communauté de communes de la Dombes
Représentée par Madame Isabelle DUBOIS
100, Avenue Foch
01 400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Tél. : 04 28 36 12 12
Courriel : marchespublics@ccdombes.fr
SIRET : 200 069 193 00015

B - Identification du titulaire de la délégation de service public

Centre Social Mosaïque
Représenté par Madame Sylvie ROUX
31 Place des écoles
01 320 CHALAMONT
Tél. : 04 74 61 73 35
Courriel : accueil@csmosaique.fr
SIRET : 325 030 930 00029

C - Objet de la délégation de service public

■ Objet de la délégation de service public :

Délégation de service public sous forme d'un affermage, relative à la gestion de 4RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux

□ Date de la notification de la délégation de service public : **05.03.2020**

■ Durée d'exécution de la délégation de service public : **45 mois**

■ Montant estimé de la délégation de service public :

- **813 000 euros TTC (sur 4 ans total) en valeur estimée**
- **710 353 euros TTC en valeur « réelle » (de 05.03.2020 au 31.12.2023)**

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le lot n°1 a été attribué au Centre social Mosaïque pour une durée de 3 ans et 9 mois avec un début de contrat estimé au 1^{er} avril 2020. Ledit contrat devant prendre fin au 31 décembre 2023.

Cependant, la Communauté de communes de la Dombes a réceptionné un courrier en date du 20 juin 2023 de la préfecture de l'Ain, lui demandant de bien vouloir intégrer la structure présente sur Châtillon-sur-Chalaronne gérée par l'association Tom Pouce dans un mode de gestion délégué.

Afin d'être cohérent, la collectivité territoriale a arrêté les démarches en cours pour le renouvellement des contrats de DSP actuels et décidé de lancer une consultation globale de délégation de service public pour l'ensemble de ses structures liées à la petite enfance.

En effet, il convient de rappeler que l'acheteur, pour déterminer la valeur estimée de ses besoins doit prendre en compte la valeur totale des services susceptibles d'être regardés comme homogènes.

De plus, la procédure de délégation de service public nécessite du temps, la mobilisation des élus notamment présents dans les différentes commissions (CAO et Action sociale) et une réflexion globale sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes. Une telle consultation engendre également des frais (publications légales, accompagnement par un AMO) et dans une optique de gestion des deniers publics, le lancement d'une seule consultation globale optimise les coûts évoqués ci-dessus.

Il s'avère donc primordial de pouvoir intégrer d'ores et déjà Châtillon sur Chalaronne, dans l'optique de réaliser un nouveau cahier des charges et un nouveau projet de contrat global afin de regrouper ces prestations homogènes du secteur de la Petite enfance. La future consultation comportera 4 lots en intégrant les structures de Châtillon.

Par conséquent, pour la bonne exécution du service public, il convient de prolonger le contrat actuel de délégation de service public **pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 aout 2023.**

Selon l'article R. 3135-5 du code de la commande publique : « *Le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 3135-3 et R. 3135-4 sont applicables* ».

« *Le montant de la modification prévue à l'article R. 3135-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du contrat de concession initial* » article R.3135-3 du même code.

Pour rappel, les contrats de DSP actuels sont les suivants :

- Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux
- Lot n°2 : Gestion de trois RAM (Villars les Dombes, St André de Corcy, Mionnay), deux EAJE (Villars les Dombes et St André de Corcy) et une micro-crèche à Mionnay

En l'espèce, le contrat initial avait été estimé à 813 000 euros pour la durée globale de la délégation de service public, il est finalement de 710 353 euros (d'avril 2020 au 31 décembre 2023).

La prolongation pour une durée de 8 mois entraine donc une augmentation de 20,5% du montant initial (une estimation à hauteur de **145 677 euros des produits**)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- 145 677 euros HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 20,5%

Nouveau montant de la délégation de service public :

- Montant HT : 856 030 euros HT

E - Signature du titulaire de la délégation de service public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire de la délégation de service public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire délégation de service public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de la délégation de service public.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EXE10

AVENANT N° 2¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Communauté de communes de la Dombes
Représentée par Madame Isabelle DUBOIS
100, Avenue Foch
01 400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Tél. : 04 28 36 12 12
Courriel : marchespublics@ccdombes.fr
SIRET : 200 069 193 00015

B - Identification du titulaire de la délégation de service public

Léo Lagrange – LLPE AURA NORD
Représentée par Monsieur HEINTZ
66 cours Tolstoï
69 100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 72 89 80 72
Courriel : llpe.auranord@leolagrange.org
SIRET : 824 432 017

C - Objet de la délégation de service public

■ Objet de la délégation de service public :

Délégation de service public sous forme d'un affermage, relative à la gestion de 4RAM, 2 EAJE et 2 micro-crèche sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes

Lot n°2 : Gestion de trois RAM (Villars les Dombes, St André de Corcy, Mionnay), deux EAJE (Villars les Dombes et St André de Corcy) et une micro-crèche à Mionnay

Date de la notification de la délégation de service public : 25.10.2018

■ Durée d'exécution de la délégation de service public : 48 mois

■ Montant estimé de la délégation de service public :

- 4 369 000 euros HT en valeur estimée
- 5 045 133 euros HT en valeur « réelle »

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le lot n°2 a été attribué à Léo Lagrange pour une durée de 4 ans avec un début de contrat estimé au 1^{er} janvier 2020. Ledit contrat devant prendre fin au 31 décembre 2023.

Cependant, la Communauté de communes de la Dombes a réceptionné un courrier en date du 20 juin 2023 de la préfecture de l'Ain, lui demandant de bien vouloir intégrer la structure présente sur Châtillon-sur-Chalaronne gérée par l'association Tom Pouce dans un mode de gestion délégué.

Afin d'être cohérent, la collectivité territoriale a arrêté les démarches en cours pour le renouvellement des contrats de DSP actuels et décidé de lancer une consultation globale de délégation de service public pour l'ensemble de ses structures liées à la petite enfance.

En effet, il convient de rappeler que l'acheteur, pour déterminer la valeur estimée de ses besoins doit prendre en compte la valeur totale des services susceptibles d'être regardés comme homogènes.

De plus, la procédure de délégation de service public nécessite du temps, la mobilisation des élus notamment présents dans les différentes commissions (CAO et Action sociale) et une réflexion globale sur le territoire de la Communauté de communes de la Dombes. Une telle consultation engendre également des frais (publications légales, accompagnement par un AMO) et dans une optique de gestion des deniers publics, le lancement d'une seule consultation globale optimise les coûts évoqués ci-dessus.

Il s'avère donc primordial de pouvoir intégrer d'ores et déjà Châtillon sur Chalaronne, dans l'optique de réaliser un nouveau cahier des charges et un nouveau projet de contrat global afin de regrouper ces prestations homogènes du secteur de la Petite enfance. La future consultation comportera 4 lots en intégrant les structures de Châtillon.

Par conséquent, pour la bonne exécution du service public, il convient de prolonger le contrat actuel de délégation de service public **pour une durée de 8 mois soit jusqu'au 31 aout 2023**.

Selon l'article R. 3135-5 du code de la commande publique : « *Le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 3135-3 et R. 3135-4 sont applicables* ».

« *Le montant de la modification prévue à l'article R. 3135-2 ne peut être supérieur à 50 % du montant du contrat de concession initial* » article R.3135-3 du même code.

Pour rappel, les contrats de DSP actuels sont les suivants :

- Lot n°1 : Gestion de la micro-crèche et du RAM de Marlieux
- Lot n°2 : Gestion de trois RAM (Villars les Dombes, St André de Corcy, Mionnay), deux EAJE (Villars les Dombes et St André de Corcy) et une micro-crèche à Mionnay

En l'espèce, le contrat initial avait été estimé à 4 369 000 euros pour la durée globale de la délégation de service public, il est finalement de 5 045 133 euros (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023).

La prolongation pour une durée de 8 mois entraine donc une augmentation de 18,87% du montant initial (une estimation à hauteur de **952 172 euros des produits**)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- 952 172 euros HT
- % d'écart introduit par l'avenant : 18,87%

Nouveau montant de la délégation de service public :

- Montant HT : 5 997 305 euros HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200069193-20231019-DELIB-23-193-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 07/11/2023

E - Signature du titulaire de la délégation de service public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire de la délégation de service public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire de la délégation de service public.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire de la délégation de service public.)